

Compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2018

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Bernard MARTIN - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Néant

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Secrétariat de mairie

Ordre du jour :

- 1) Présentation de la SMEL du Velay (avant le conseil municipal) par Jérôme Allemand et Aurélie Soulier
- 2) Protection sociale complémentaire (demande de mandat)
- 3) Rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
- 4) Demande adhésion à l'Association fin gras du Mézenc
- 5) Comptes de résultats et de clôture des budgets de la commune
- 6) Quelques éléments d'analyse budgétaire
- 7) Projet de liste de travaux à prévoir au budget d'investissement 2018 de la commune
- 8) Le point sur la reprise du commerce VIVAL
- 9) Consultation des ayants droits de la section du Besset le dimanche 4 mars 2018 (vente Loïc Malugani et Sandrine Dumery).
- 10) divers

1) De 18h00 à 18h45, présentation de la SEML (société d'économie mixte locale) du Velay et de la SPL (Société publique locale) du Velay par Jérôme Allemand et Aurélie Soulier (avant l'ouverture du conseil)

Suite à leur passage en mairie en date du 6 février 2018, M le Maire leur a demandé de venir devant les élus pour leur présenter la SEML du Velay et la SPL du Velay

Une première rencontre s'est tenue en mairie le 5 octobre 2017.

Comme suite à cette rencontre la SPL proposition de réaliser une étude de faisabilité pour la reconstruction de bâtiments en centre-bourg de Laussonne . Cette étude est datée du 22 novembre 2017.

Les intervenants ont présenté des exemples concrets de projets sur lesquels ils interviennent :

- Vazeille Limandre avec la revitalisation d'une ancienne colonie en 6 logements. La SPL a monté l'ensemble du dossier (ingénierie, faisabilité financière, locatif réglementé, emprunt, etc..) y compris la recherche de financements et la conduite des travaux.
- Chaspuzac avec la réhabilitation de 5 logements locatifs : même chose que ci-dessus.
- Sanssac l'Eglise : schéma directeur d'aménagement et plan d'actions par immeuble pour le centre bourg, procédure insalubrité, habitat dégradé, etc..
- ZAC du Pensio : la SEM bénéficie d'une concession de la ville du Puy l'aménagement (Zone d'Aménagement concertée). La SPL se substitue à la collectivité, elle est donc maître d'ouvrage pour cette opération. Elle porte l'investissement.
- Zone de Chirel : aménagement de lots. Au final c'est une opération bénéficiaire car le montant de la vente des lots est supérieur au cout des travaux de mise en œuvre.

- Présentation de l'étude de faisabilité pour deux immeubles à Laussonne, place de la mairie et place de l'église. Cette étude est très complète et propose une simulation financière (cout des travaux et montant espéré des loyers) mais aussi la recherche de financements.

Nota : la SPL peut réaliser l'étude de faisabilité sans pour autant adhérer (29 x 170 = 4930 €) dans un premier temps.

2) Protection sociale complémentaire (demande de mandat)

Le conseil municipal de Laussonne avait délibéré le 3 février 2012 pour mandater le centre de gestion des communes pour négocier une police d'assurance. Il avait ensuite délibéré le 6 décembre 2012 pour la mise en place de la participation de la commune à la protection sociale complémentaire des agents de la commune.

Par courrier du 30 janvier 2018, le centre de gestion des communes informe la commune qu'elle envisage de lancer une nouvelle consultation pour le compte des collectivités qui lui auront donné mandat afin d'obtenir un contrat de protection sociale complémentaire à destination des agents des collectivités locales.

Le contrat actuel passé avec Intérial-Gras Savoye arrive à son terme le 31 décembre 2018.

► Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour mandater le centre de gestion des communes afin de se joindre à la procédure de mise en concurrence. Le conseil prend acte que les tarifs et garantie lui seront soumis préalablement afin de prendre sa décision et signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1 janvier 2019.

3) Rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

Par courrier du 9 janvier 2018 l'ARS transmet à la commune son rapport relatif à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Pour ce qui concerne le bilan 2017 pour la commune de Laussonne, il est conforme au plan bactériologique et chimique. Eau de consommation humaine conforme.

4) Demande adhésion à l'Association fin gras du Mézenc

Par lettre du 9 février 2018, l'association « Fin Gras du Mézenc » demande aux communes de la zone AOC d'apporter leur soutien à l'association en adhérant à l'association pour un montant de 250 € pour l'année 2018. Aucun document de présentation, des comptes n'est joint à cette demande. Par ailleurs, la communauté de communes a apporté une aide financière d'un montant de 3325 € à cette association en 2017 (idem en 2016).

Le conseil municipal de Laussonne note que les comptes sont effectivement présentés en assemblée générale mais ne sont pas transmis dans les communes.

► Après en avoir délibéré et dans ce contexte, le conseil municipal n'est pas favorable à l'attribution d'une aide financière publique sous forme d'adhésion communale car elle participe déjà à une aide financière par l'intermédiaire de la communauté de communes du Mézenc Loire Meygal. Il faut également tenir compte du contexte de rigueur budgétaire qui s'impose à tous. Accord unanime des élus du conseil municipal.

5) Comptes de résultats et de clôture des budgets de la commune

Les données présentées dans le tableau suivant montrent que la marge d'autofinancement brute est de 176000 € (2017). Elle est encore trop faible au regard du montant du capital à rembourser (182000 € en 2018).

Données budgétaires provisoires fin 2017	Report 2016	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
Budget de fonctionnement de la commune (OR)	3148,95	176044,58	179193,53
Budget d'investissement de la commune (OR)	82104,28	51212,50	133316,78
Budget de fonctionnement Préchaud2 (OR)	(-) 18009,40	(-) 2636,79	(-) 20646,19
Budget d'investissement Préchaud2 (OR)	(-) 9282,07	(-) 56666,68	(-) 65948,75
Budget de fonctionnement Coustilles2 (OR)	23805,20	27359,94	51165,14
Budget d'investissement Coustilles2 (OR)	(-) 219484,38	0,00	(-) 219484,38

OR : opérations réelles

Données budgétaires provisoires fin 2017	Report 2016	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
Budget de fonctionnement de la commune (1)	3148,95	155130,97	158279,92
Budget d'investissement de la commune (1)	82104,28	72126,11	154230,39

(1) Opérations réelles et d'ordres (montant de l'amortissement : 19020,61 € + 1893,00 €)

6) Quelques éléments d'analyse budgétaire

Marge d'autofinancement fin 2017 : 158279,92 € (insuffisant)

Montant du capital remboursé en 2017 : 182096 €

Montant des intérêts payés en 2017 : 50278 €

Montant de la dette par habitant fin 2017 : 2230 €

Montant des dotations perçues : 136726 € (DGF) + 106235 (DSR) + 20154 (DNP) + divers autres = 323394 €

Montant de la fiscalité perçue : 291291 € (fiscalité TH et TF) + 95327 € compensation FPU/CLECT + 19530 (FPIC) + divers autres – 47142 € (FNGIR) = 407477 €

FCTVA : 169128 €

Montant des subventions reçues : 69901 € (en 2017)

La commune n'a pas de marge de manœuvre car les charges de personnels (228170 €) se situent en 2017 à 32 % (26% en 2015) des dépenses de fonctionnement. Ce niveau de charges est faible par rapport à la moyenne départementale de la Haute-Loire qui se situe autour de 45%.

Une augmentation des impôts locaux de l'ordre de 3,5 % s'avérera indispensable pour équilibrer le budget 2018 de la commune. Un terrain seulement a été vendu en 2017 dans le lotissement des Coustilles. Les terrains non vendus pèsent sur la dette de la commune.

7) Projet de liste de travaux à prévoir au budget d'investissement 2018 de la commune

La commission finances et travaux travaillent à intégrer les montants prévisionnels de recettes et de dépenses dans les projets de budget 2018 en cours de préparation. La liste suivante des projets d'investissement 2018 est provisoire pour l'instant.

Travaux d'investissement 2018 commune	Montant estimé (TTC)	Payé en 2018 (TTC)	Payé en 2019 (TTC)	Payé en 2020 (TTC)
Voirie communale	30 000	30 000	30 000	
divers goudron	5 000	5 000	5 000	
Voirie rurale	3 000	3 000	4 000	
Divers petit patrimoine: four, assemblée, etc.	5 000	2 000	3 000	
Remplacement pneus tracteur et chaine camion	8000	?	?	
Réparations IVECO				
Sonnette école	6 780	6 780		
Jeu cours de l'école : bancs	1 116	1 116		
Remplacement chaudière église	29 000	0	15 000	14 000
Travaux à la salle polyvalente	40 000	25 000	15 000	
Achat en partie Masson-Prades et divers frais (topo + division + notaire)	60 000	60 000		
Fleurissement et décoration du village	1 500	1 500		
Préparation des plates formes OM	3 000	3 000		
travaux d'entretien mur cimetière	5 000	5 000		
Divers travaux génie civil et réseaux	6 000	3 000	3 000	
Informatique mairie et autres	2 000	1 000	1 000	
cheminement piéton (entre école publique et centre bourg)	100 000	100 000		
aménagements et entrée de bourg	268 000	10000	190 000	68 000
Démolition intérieure et dalle maison Masson et divers	25 000	25 000		
Tranche 1 logement place de la mairie boucherie charcuterie	550000	5 000	60000	485000
Matériel roulant (tracto, autres,)	10 000		10 000	
participation comcom (chaîne)			0	
conduit de fumée et cuve ancienne école	4 038	4 038		
Enfouissement réseau Condal		3 778		
Enfouissement réseau Engoyaux (22308,84 €TTC)	15 677	15 677		
Terrain Canton route du Puy				
Tranche 2 : logements place de l'église				45 000
Matériel atelier : poste à soudeuse	1 100	1100		
travaux séparation EP place de la mairie	51 293	40 000	11 293	
terrain de foot et cage de but	40 000	30 000	10 000	
Enfouissement réseau place de la mairie (éclairage Pub)	4 149		4 200	
Remplacement 2 radiateurs à la pétanque et cabinet médical	1994,64	1994,64		

8) Le point sur la reprise du commerce VIVAL

En date du 20 février 2018, M Jérôme Barbizet (Directeur commercial Vival St Etienne) vient à Laussonne pour présenter un candidat potentiel à la reprise du fonds de commerce de M Labouro.

Il est reçu au magasin à 15h00 (M Labouro) et en mairie à 16h00 (M le Maire).

Présents à la réunion : M J Barbizet – M XXX – J Ferret – P Gentes)

9) Lancement consultation des ayants droits de la section du Besset dans la vente commune de Laussonne à Loïc Malugani et Sandrine Dumery.

La consultation des ayants droits se déroule dimanche 4 mars 2018 entre 10h00 et 12h00 dans la salle du conseil de la mairie. Seront présents pour le scrutin : Jacky Ferret - Chantal Reynaud - Thierry Defay - Pierre Gentes – autres.

10) Proposition d'honoraire de l'architecte Aline Dormois pour l'ensemble boucherie-logement place de la mairie (tranche 0).

La réunion de concertation du 31 janvier 2018 à 14h00 en Mairie (Aline Dormois – Ludovic Alvergnas – Isabelle Merlin – Pierre Gentes) a permis de travailler à la planification des travaux de construction d'une boucherie-charcuterie et de logements à Laussonne et à examiner comment il est possible de minimiser les coûts des études et des travaux.

Au terme de la négociation la planification de travaux est la suivante.

- Etape 1 (juin 2018) : démolition des planchers 1 et 2 et des cloisons de l'immeuble à tous les niveaux.
- Etape 2 (septembre 2018) : Construction de la dalle mitoyenne (entre le commerce et 1er étage)
- Etape 3 (octobre 2018 à juin 2019) : construction des locaux professionnels. Cela comprend également, l'accès zone de vente (vitrine) à l'avant du côté de la place de la mairie mais aussi l'accès à l'arrière du bâtiment côté parking pour l'accès du professionnel côté route du Fraisse.
- Etape 4 (avril à juin 2019) : La commune de Laussonne effectue des travaux d'aménagement de parking et voirie pour l'accès professionnel et pour l'accès des futurs logements des étages, côté route du Fraisse.

Fin juin 2019 : ouverture du magasin.

Il est retenu que le GAEC dépose à son nom un permis de construire. La commune ne dépose pas de permis de construire pour les seuls travaux à réaliser sur le parking. La démolition des planchers en bois et la construction de la dalle 1/2 ne nécessitent pas de demande de PC (travaux d'intérieur).

Pour ce faire l'architecte propose les prestations suivantes :

- Elaboration du dossier de permis de construire du commerce (GAEC Lou'Vergnas) : 2000 €HT (2400 €TTC)
- Elaboration des plans, coupes et façades permettant aux entreprises de chiffrer leurs ouvrages + études fluides comprenant les plans des lots techniques (plomberie, ventilation, électricité) (GAEC Lou'Vergnas) : 4000 € (4800 €TTC)
- Visite de site pour diagnostic de la structure du bâtiment existant + étude structure dalle béton avec réservations réseaux + sythèse archi / fluides pour mise au point des réservations en dalle intégrant principe de fonctionnement des logements et étude pour l'alimentation future des logements aux réseaux (électricité, eau potable, EU, téléphone) (Commune) : 2150 €HT (2580 €TTC)
- Aménagement terrain et stationnement et accès commerce et futurs logements (Commune) : 1500 €HT (1800 €TTC)

Nota : A la date où est écrit ce texte, l'avis du GAEC sur ces propositions n'est pas connue.

11) Le point sur les travaux de réduction de consommation d'énergie dans l'éclairage public et mise à jour des contrats

Bernard Martin a diligenté un travail d'analyse en partenariat avec le SDE en matière de facturation à travers un document fourni par Direct Energie (nouveau fournisseur d'énergie pour les contrats < 36KW). Il propose une note récapitulative portant sur la mise à jour des contrats et de leur évolution possible.

La réflexion se poursuit avec l'espoir de faire baisser la facture éclairage public (remplacement d'ampoules anciennes par des Led) tout en sachant qu'il y aura aussi de nouveaux contrats pour des éclairages non répertoriés.

La baisse de la facture de l'éclairage public avec l'extinction nocturne depuis juillet 2016 est de 34% (entre 2015 et 2017).

Consommation éclairage public année 2015 = 21094 €

Consommation éclairage public année 2016 = 18800 € (demi année d'extinction nocturne)

Consommation éclairage public année 2017 = 13997 € (année pleine d'extinction nocturne)

12) Service WIFI43 proposé par le département

Pour obtenir cet outil, il faut effectuer une demande au Conseil départemental en s'appuyant sur une délibération du conseil municipal. Le département valide ensuite l'installation. Pour que l'outil soit pertinent, il est conseillé d'avoir un débit minimum de 2 Mbits. Les bornes étanches, seront placées en intérieur ou en extérieur. Plates, elles mesurent moins de 30 cm de hauteur. Les usagers devront ensuite s'identifier une seule et unique fois : nul besoin de se connecter au dispositif à chaque nouvelle utilisation. Ils pourront ensuite bénéficier d'une connexion illimitée. L'offre de service s'adresse surtout aux populations itinérantes ou à tous ceux qui ne disposent pas d'un réseau téléphonique suffisant. La seule condition pour les communes est de disposer au préalable d'une ligne ADSL ou de la fibre optique. Elles devront également souscrire à un abonnement internet d'environ 300 euros annuels, alors que le Département financera l'installation des fontaines wifi.

Il existe deux types de bornes :

- Une intérieure d'une portée de 50 mètres circulaire à 360°
- Une extérieure d'une portée de 300 mètres, à partir d'un faisceau de 60° environ.

Décision prochain conseil. Une borne à la mairie et APC serait utile.

13) Demande de subvention de la Maison Famille Rurale de Saligny sur Roudon

Par courrier reçu le 19 février 2018, l'établissement de formation Maison Famille Rurale de Saligny sur Roudon 03470, informe M le Maire de Laussonne qu'un jeune domicilié à Laussonne (Gentes Thomas) suit une formation CAPA1 dans son établissement. A ce titre, il demande une subvention financière en faveur de cet établissement.

Les formations concernent des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole. Le CAPA1 et les BAC PRO sont des formations Équines. Le Conseil Municipal a été plusieurs fois sollicité par des établissements de formation pour une aide

financière concernant d'autres jeunes. Ainsi que cela a été décidé dans des cas similaires et après en avoir débattu le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention. Un courrier sera transmis.

14) Courrier de M JL PERUZZO et Mme JOUFFRE

Par courrier du 19 février 2018, M Jean-Louis PERUZZO et Mme Hélène JOUFFRE (résidants au 2 quartier de la passerelle depuis six mois) signalent des déjections de chiens dans le quartier en particulier à proximité des poubelles.

Elles se produisent quotidiennement et provoquent des nuisances diverses.

Les conteneurs correspondants pourraient être enlevés et être déposés de l'autre côté de la rivière dans l'immédiat. De plus ce serait un point « d'attractivité » pour le quartier. M le Maire transmettra un courrier à cette famille.

15) Courrier des jeunes agriculteurs du Canton du Monastier sur Gazeille pour une demande d'aide financière.

Par courrier du 6 février 2018, les jeunes agriculteurs du canton du Monastier sur gazeille (Yannick Villard) demandent une aide financière à la commune de Laussonne en raison de la finale départementale de labour qui se déroule sur la commune de Saint Martin de Fugères, dimanche 19 août 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Laussonne attribue une aide financière de 100 €, à titre exceptionnel, en raison de l'ampleur de cet évènement.

16) Vente parcelle de terrain de chemin d'exploitation (ZD162) appartenant à la commune à Eymeric Chalendar et Marie-Thérèse Exbrayat.

Le conseil municipal a donné son accord de principe en faveur de cette vente en par délibération du 24 janvier 2018.

Le plan d'arpentage vient d'être réalisé par le géomètre en date du 16 février 2018.

La superficie de la parcelle cédée par la commune est de 190 m². Le prix de vente étant de 4,5 €/m² le montant à verser à la commune est de 190 x 4,5 = 855,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne unanimement son accord et autorise M le Maire à faire la démarche nécessaire en direction du Notaire et signer l'acte de vente.

17) Projet de convention entre la commune de Laussonne et la famille Jamon Romain et Marie Devidal

M Romain Jamon et Mme Marie Devidal acquièrent une parcelle de terrain à Mme René Jamon pour y faire construire une maison d'habitation. Cette parcelle est une division de la ZB522 et se situe en proximité de la route départementale RD49. Toutefois ce terrain n'est pas accessible à l'ensemble des réseaux (voirie, eau potable, assainissement, électricité et télécom).

Lors des travaux de construction du cheminement piéton entre l'école primaire et la crèche route de St Julien et le centre bourg de Laussonne, il est prévu de réaliser un accès pour l'ensemble des réseaux pour le terrain Jamon - Devidal (parcelle ZB 522) mais également pour préparer la future voirie communale entre la RD49 et le quartier d'habitation au dessus sur la parcelle ZB522 (une douzaine de maisons d'habitation).

Les élus du conseil municipal ont été invités par mail du 20 février 2018 à réfléchir à ce projet de convention pour traiter du cadre dans lequel s'inscrivent les travaux de raccordements des réseaux et du montant qui sera pris en charge par la famille.

Dans le marché de travaux (entreprise Sagnard retenue) les travaux de raccordement aux réseaux (partie privée et partie publique) à réaliser sont décrits et chiffrés. La question est de déterminer le montant pris en charge par la famille Jamon-Devidal.

Le conseil municipal décide de demander à une ou deux entreprises de faire un chiffrage du cout des travaux s'il n'y avait que le raccordement des réseaux pour la seule future maison d'habitation Jamon-Devidal. Une évaluation correspondante est en cours en direction de l'entreprise Sagnard. La famille Jamon-Devidal sera invitée à solliciter une entreprise habilitée pour obtenir un chiffrage.

Fin de réunion 19h30

Maire : Pierre GENTES